

# Un pavillon d'architecture

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **60 (1987)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-128746>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# UN PAVILLON D'ARCHITECTURE

Architecture

**L'architecture n'est pas forcément une affaire de gros sous, de programme de prestige, de construction luxueuse. La construction la plus modeste, la plus éphémère peut être un acte d'architecture.**

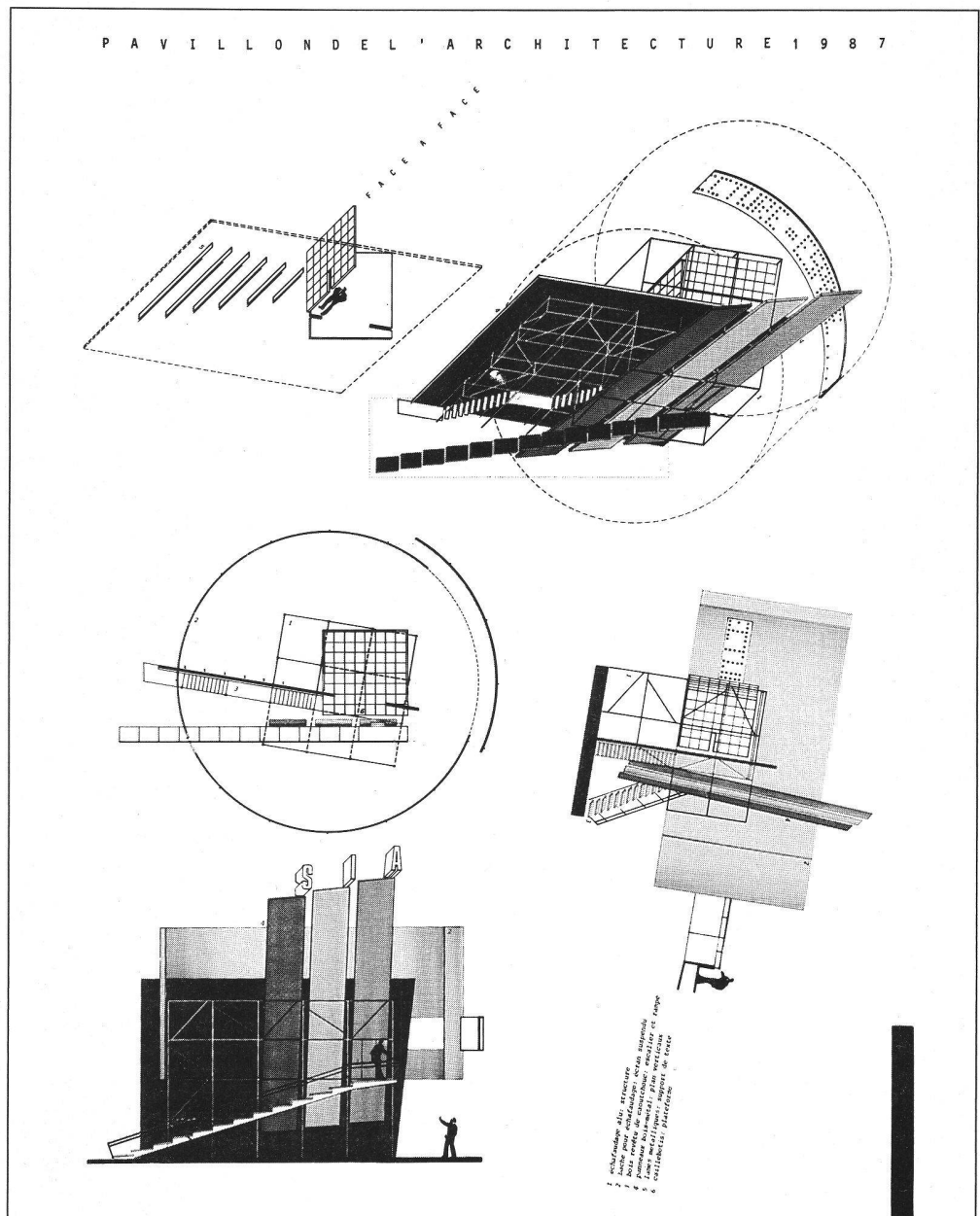
**C'était l'objectif du concours lancé l'automne passé par la direction d'«Habitat et Jardin», dont le projet lauréat a été réalisé pour la circonstance.**

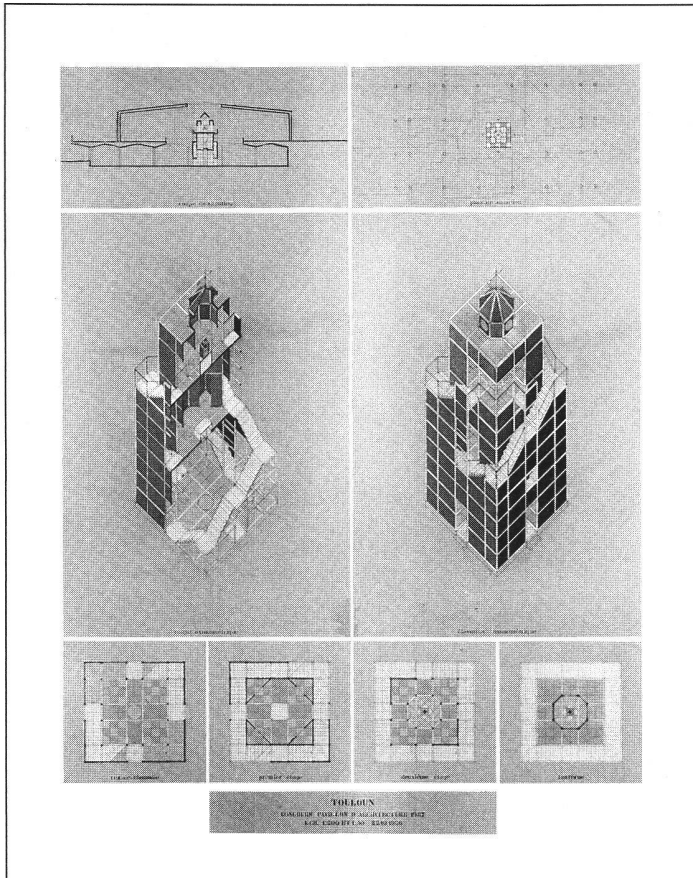
**Nos lecteurs, spécialistes et non-professionnels, qui visiteront prochainement cette exposition, ne manqueront pas ce moment d'architecture, que représentera la visite du pavillon.**

Pour sa sixième édition, Habitat et Jardin, qui se tiendra au Palais de Beaulieu du 28 février au 8 mars, met à l'honneur l'architecture. Pour ce faire, le comité d'organisation du salon a mis sur pied un concours d'idées, ouvert aux architectes SIA de Suisse romande. L'objectif étant de créer un «pavillon d'architecture», au cœur de l'exposition, vingt projets ont été examinés en novembre dernier par un jury ad hoc. C'est le premier prix, attribué à M. Rodolphe Luscher, architecte FAS/SIA (collaborateurs: MM. Fara Bassel et Eligio Novello) que les visiteurs d'Habitat et Jardin '87 pourront admirer concrètement dans les halles nord (N<sup>os</sup> 13 et 14).

**FJZ** Cette réalisation s'intitule «face à face». Elle se caractérise, selon le rapport du jury, «par un grand écran cylindrique suspendu au centre de la

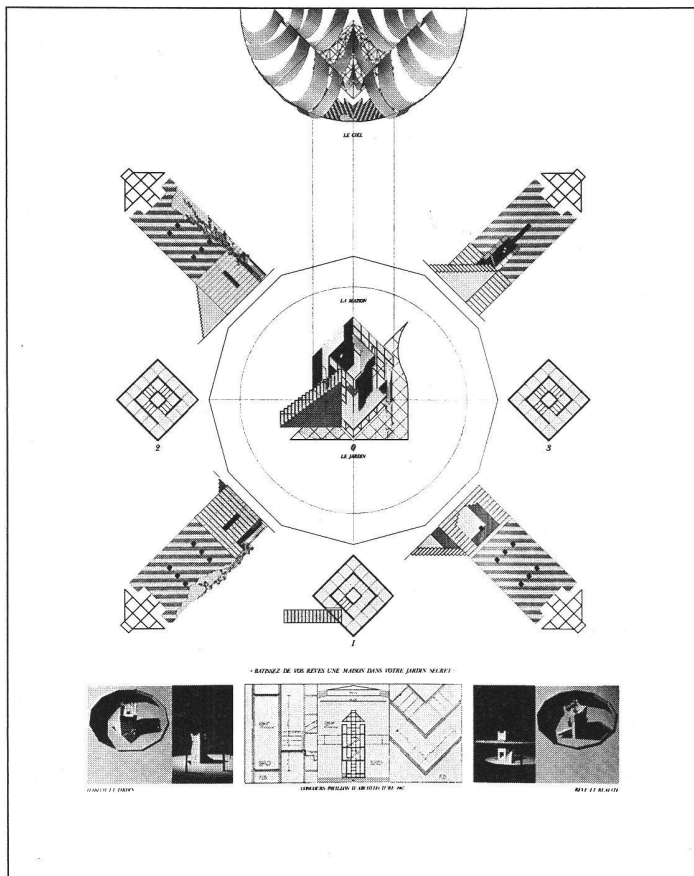
1<sup>er</sup> prix: «Face-à-face»,  
Rodolphe Luscher, architecte FAS/SIA;  
collaborateurs:  
Fara Bassel, Eligio Novello, Lausanne.





2<sup>o</sup> prix: «Touloun», P. Mestelan et B. Gachet, architectes EPF/SIA, Lausanne.

3<sup>o</sup> prix: «Rêve et réalité», Fonso Boschetti, architecte FAS/SIA; collaborateur: Wagner Martin, Epalinges.



cour d'honneur, qui focalise un parcours architectural se lisant comme une sculpture honorant la SIA». Un jeu dynamique d'interprétations de plans et de volumes, qui prennent au mieux possession du lieu et de l'espace définis, devrait permettre une ouverture à la communication et à la promotion d'une architecture dynamique et de qualité.

### 1. But et objet du concours

Par le biais de ce concours, les organisateurs d'Habitat et Jardin désiraient offrir aux architectes SIA la possibilité d'exprimer leur vision de l'architecture et, par ce moyen, de promouvoir une architecture de qualité.

Le présent concours avait pour objet la réalisation d'un pavillon d'architecture construit dans le cadre de l'exposition Habitat et Jardin 1987. L'exposition aura lieu du 28 février au 8 mars 1987.

Ce pavillon n'accueillera pas de fonctions spécifiques. Il est à traiter comme une «démonstration d'architecture». Les concurrents ont toute liberté de faire une proposition à cet effet.

### 2. Budget et contrainte

L'organisateur mettait à disposition du lauréat une somme de 30 000 fr. comprenant le développement des études et la réalisation du pavillon. Les matériaux ont été fournis gratuitement par ailleurs, dans une proportion raisonnable. Le jury insistait sur le caractère éphémère de la réalisation proposée. Le temps réservé au montage du pavillon est de six jours.

Le périmètre réservé au concours figurait sur les documents remis aux concurrents. Il se situe dans le pavillon d'honneur, au cœur de l'exposition Habitat et Jardin. Par leur projet, les concurrents n'avaient pas la possibilité de proposer une liaison entre les deux niveaux.

### 3. Critères de jugement

L'accent a été porté, entre autres, sur les points suivants:

- le choix du sujet
- les caractéristiques architecturales
- les moyens mis en œuvre
- la faisabilité du projet